

A.C.T.F. SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 51 800 euros
Siège social : 3 Impasse de l'Industrie - Z.I. LA GARNASSE, 43240 SAINT JUST
MALMONT
302 639 117 RCS LE PUY EN VELAY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 10 SEPTEMBRE 2024

LA SOUSSIGNEE :

La Société FOURNIER HORIZON

Société par actions simplifiée au capital de 1 353 750 euros
Siège social : 9 Rue de Saint-Didier – 43240 Saint-Just-Malmont
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 933 099 962 RCS LE PUY EN VELAY

Représentée par Madame Raphaële FOURNIER, en sa qualité de Présidente de ladite Société

Associée Unique de la Société A.C.T.F. SERVICES, mentionnée en tête des présentes,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Constatation de la réalisation d'un apport de titres ;
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue de la réalisation des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture :

- D'un contrat d'apport en date à SAINT JUST MALMONT du 10 septembre 2024, aux termes duquel Madame Raphaële FOURNIER fait apport à la Société FOURNIER HORIZON de 518 actions, en pleine propriété, de la Société A.C.T.F. SERVICES, le montant total de l'apport étant évalué à 1 230 000 euros.

(Annexe – Contrat d'apport)

- Du rapport de Monsieur Thomas Dancer exerçant au sein de la Société BCA COMPTABILITE AUDIT, Commissaire aux apports désigné par décision de l'Associée Unique en date du 28 juin 2024.

(Annexe – Rapport du Commissaire aux Apports)

APPROUVE cet apport aux conditions stipulées dans le contrat d'apport et l'évaluation qui en a été faite, à savoir :

Apport des titres par Madame Raphaële FOURNIER
Représentant une valeur de 1 230 000 euros

RF

Lors de la constitution de la Société FOURNIER HORIZON, il a été attribué à Madame Raphaële FOURNIER, en contrepartie de cet apport, 123 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune de la Société FOURNIER HORIZON, entièrement libérées, représentant une valeur de 1 230 000 euros.

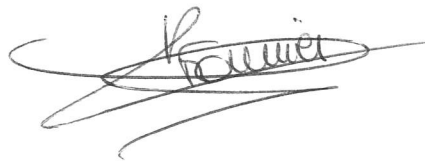
En conséquence, l'Associée Unique constate la réalisation définitive de l'apport de titres susvisé, avec effet à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte unanime pour remplir toutes formalités de droit.

Fait à SAINT JUST MALMONT
Le 10 septembre 2024

Pour la Société FOURNIER HORIZON
Mme Raphaële FOURNIER
Associée Unique

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'R. Fournier', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large, sweeping initial 'R' and a long horizontal stroke extending to the right.